

ROI du Centre de documentation du département pédagogique de Braine-le-Comte

Accès

Le centre de documentation est accessible à tous les étudiants et enseignants de la HELHa et à tous les membres du Pôle hainuyer. A l'entrée, les utilisateurs présenteront spontanément leur carte d'étudiant ou d'enseignant.

Tout lecteur extérieur à l'implantation de Braine-le-Comte se doit d'inscrire ses coordonnées au registre visiteurs.

Tout lecteur extérieur au Pôle hainuyer n'est autorisé qu'à la consultation sur place.

Le nombre de lecteur dans le CDD se limite au nombre de places assises.

Horaires

Les horaires d'ouverture sont affichés aux valves et sur la page d'accueil du catalogue en ligne du centre de documentation. Toute fermeture exceptionnelle y est également signalée.

Du lundi au vendredi, de 8h00 à 17h00

Catalogue

Le catalogue du centre de documentation est disponible en ligne à partir du site de la Helha.

Consultation

Certains documents ne sont pas empruntables et doivent être consultés sur place. Ils peuvent éventuellement être reproduits dans le respect de la législation sur les droits d'auteur.

- *Périodiques*
- *Dossiers de documentation*
- *Ouvrages munis d'une signalétique orange*

Prêt

Le prêt est gratuit.

Le prêt des documents est strictement personnel. Tout emprunteur est donc responsable des ouvrages qu'il emporte.

Des rappels sont envoyés régulièrement aux utilisateurs ayant dépassé le délai d'emprunt. Le non-respect des délais d'emprunt est sanctionné par une amende. En outre, tout lecteur ayant des ouvrages en retard ou des amendes impayées se verra refuser le droit de prêt, sauf appréciation du documentaliste.

En cas de perte ou de détérioration d'un document, celui-ci sera remplacé aux frais de l'emprunteur.

Les prêts sont consentis pour une semaine ; le délai peut être prolongé à l'appréciation du documentaliste.

L'amende est calculée à raison de 0.10€ par document et par jour de retard.

Comportements

Les centres de documentation sont des lieux de travail. Les lecteurs y travaillent dans le calme et le respect des autres. Les conversations se tiennent donc à voix basse et les téléphones portables restent en mode silencieux.

La nourriture et les boissons y sont interdites.

Le lecteur surpris en flagrant délit de vol ou de détérioration sera sanctionné par des mesures pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du centre de documentation.

L'usager est tenu de déposer ses effets (sacs, manteaux, ...) à l'entrée du local.

Photocopies & Multimédia

Les ordinateurs sont réservés aux usagers de l'implantation. En fin d'utilisation, il est obligatoire de refermer sa session.

L'accès internet est réservé à la recherche documentaire ; tout autre usage sera sanctionné.

Un photocopieur et un scanner sont disponibles et réservés à la reproduction des documents issus du centre de documentation (les transparents et supports papier non fournis par le CDD sont interdits).

En cas de mauvaise manipulation de la carte de photocopies, l'institut décline toute responsabilité.

Tout avis affiché a force de règlement.

Tous les cas non prévus dans le présent ROI seront soumis à l'appréciation des documentalistes et de la direction.